

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



PROGRAMME DE FORMATION



Public cible :

Tout public.

4 à 10 personnes maximum



Modalités et Délais d'accès :

Entrée en formation sur date programmée dès contractualisation



Pré-requis :

Formation accessible sans pré-requis



Durée :

14 h - 2 jours



Châlons en Champagne,
Reims,
Charleville-Mézières,
Troyes,
Chaumont,
Saint-Dizier.



Inter-entreprise :

350€ HT / personne

Intra-entreprise : nous contacter à
commercial@almea-formations.fr

L'obligation générale de sécurité de l'employeur, lui impose d'évaluer les risques auxquels sont soumis ses salariés et de prendre les mesures nécessaires à la préservation de leur santé et de leur sécurité. La loi « Santé au travail » a renforcé cette obligation, en imposant notamment la conservation du DUERP et en ouvrant aux salariés concernés la possibilité de le consulter.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Être capable à l'issue de la formation :

De permettre aux participant d'intégrer dans leur évaluation les risques nouveaux, tels que les risques psychosociaux, les risques liés aux pandémies ou les risques résultant des poly-expositions et de s'approprier la méthodologie PAPRI Pact..

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Formation en présentiel
- Mise en situation
- Supports audiovisuels, animation de groupe, remise de documents
- Mise en application pratique

PROGRAMME DE FORMATION :

• Cadre réglementaire et obligations

- > Comprendre le contexte législatif du DUERP
- > Identifier les obligations de l'employeur
- > Connaître les sanctions en cas de non-conformité

• Méthodologie d'évaluation des risques

- > Maîtriser les étapes de l'évaluation des risques
- > Comprendre les notions de danger, risque, gravité et probabilité
- > Savoir hiérarchiser les risques

SUITE DU PROGRAMME DE FORMATION :

- **Inventaire des risques professionnels**
 - > Identifier exhaustivement les risques selon les secteurs d'activité
 - > Connaître les risques spécifiques à chaque poste
- **Élaboration pratique du DUERP**
 - > Savoir structurer un DUERP conforme
 - > Maîtriser les outils de rédaction
 - > Pratiquer la démarche d'évaluation
- **Plan d'actions et mise à jour**
 - > Élaborer un plan d'actions de prévention cohérent
 - > Organiser le suivi et la mise à jour du DUERP
 - > Intégrer le DUERP dans la démarche globale de prévention
- **Mise en oeuvre et communication**
 - > Savoir déployer la démarche DUERP dans l'entreprise
 - > Communiquer efficacement autour du DUERP
- **Évaluation et clôture**

MOYENS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

- Quizz, étude de cas
- Evaluation de fin de formation
- Attestation de formation délivrée par Alméa